



Compte rendu du Conseil municipal du 12 Avril 2019

Etaient présents : Mr Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mr Francis USARBARRENA – Mr Remy NAPPEY - Mr Yves BOITEUX – Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET - Mme Catherine PETREQUIN – Mr Frédéric MAURICE – Mme Mélanie BRALLA - Mr Christopher BOREANIZ - Mr Laurent TOURTIER – Mme Christelle VAUCLAIR - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mr Fabrice FRICHET

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mme Delphine PRENEY qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN
Mme Christelle CHAVEY qui donne procuration à Mr Yves BOITEUX
Mme Mélanie BRALLA qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

Etait absente : Mme Lise BIGUENET

La séance est ouverte à 19 h 15

Madame et Monsieur Frédéric Maurice remercient le conseil municipal pour les témoignages d'amitié reçus lors du décès de Monsieur Perriguy, papa de Nadège.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux questions complémentaires à l'ordre du jour.

1- Achat du bâtiment cadastré AK 403 et AK 406 – situé 7 et 8 Quai du Canal

2- Fixation du prix du m2 pour la location d'un local commercial

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2019

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Rémy NAPPEY est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

3. Comptes de gestion du Comptable du Trésor 2018

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à L'Isle-sur-le-Doubs.

Par ailleurs, les comptes de gestion établis par cette dernière pour la Commune, le service de l'assainissement, le service de distribution de l'eau potable, et le lotissement la Loge sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Trésorier, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

4. Compte administratif 2018 de la Commune – adoption

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal et Monsieur Michel LAURENT, adjoint en charge des finances, assure la présidence de la séance pour procéder au vote des comptes administratifs.

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2018 fait apparaître les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	906 428.47
Recettes d'investissement :	1 157 689.85
Résultat d'investissement de l'exercice :	251 261.38

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	2 587 334.57
Recettes de fonctionnement :	2 968 395.10
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	381 060.53

Le conseil municipal adopte, par 20 voix et une abstention, Fabrice FRICHET le compte administratif de la commune pour l'année 2018.

5. Compte administratif 2018 du service de l'eau potable – adoption

Le compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2018 fait apparaître les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	61 537.05
Recettes d'investissement :	192 110.12
Résultat d'investissement de l'exercice :	130 573.07

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	29 978.83
Recettes de fonctionnement :	36 313.12
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	6 334.29

Le conseil municipal, adopte, par 21 voix POUR le compte administratif du service de l'eau potable pour l'année 2018.

6. Compte administratif 2018 du service de l'assainissement – adoption

Le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2018 fait apparaître les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	134 007.35
Recettes d'investissement :	782 148.83
Résultat d'investissement de l'exercice :	648 141.48

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	139 770.15
Recettes de fonctionnement :	252 295.25
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	112 525.10

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, adopte le compte administratif du service assainissement pour l'année 2018

7. Compte administratif 2018 du lotissement de la Loge – adoption

Le compte administratif du lotissement de la Loge pour l'exercice 2018 fait apparaître les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	187 783.05
Recettes d'investissement :	187 783.05
Résultat d'investissement de l'exercice :	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	187 783.05
Recettes de fonctionnement :	187 783.05
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, adopte le compte administratif du lotissement de la Loge pour l'année 2018.

8. Affectation des résultats

a) Compte de la commune

Le compte administratif 2018 de la commune présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-501 290.39 €		251 261.38 €	368 748.00 € 34 100.00 €	-334 648.00 €	-584 677.01 €
FONCT	559 157.85 €	479 552.84 €	381 060.53 €			460 665.54 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 250 02901 € (sans les restes à réaliser)
Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : 460 665.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat pour le budget général comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	460 665.54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	460 665.54 €
Total affecté au c/ 1068 :	460 665.54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b) Compte du service de l'eau potable

Le compte administratif 2018 du service d'eau potable présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-2 300.31 €		130 573.07 €	—€		128 272.76 €
FONCT	-1 077.43 €		6 334.29 €			5 256.86 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : 128 272.76 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : 5 256.86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat pour le budget de l'eau comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	5256.86 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5256.86 €
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b) Compte du service de l'assainissement

Le compte administratif 2018 du service d'assainissement présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-129 324.68 €		648 141.48 €			518816.80
FONCT	155 613.12 €	150 124.68 €	112 525.10 €			118013.54

Le résultat d'investissement cumulé est de : 518 816.80 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : 118 013.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du budget de l'assainissement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	118 013.54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	118 013.54€
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

d) Lotissement

Le compte administratif 2018 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-187 783.05 €		0.00	- € - €	- €	-187 783.05 €
FONCT	- 845.90€	- €	0.00			- 845.90 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : -187 783.05 €

- Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : - 845.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du budget de la loge comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068	LOTISSEMENT PAS DE 1068 - €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	845.90 €

9. Création d'un poste d'adjoint technique au 1er mai 2019

Une personne a été recrutée sous contrat depuis le 1^{er} juillet 2018 pour renforcer l'équipe technique pendant la saison d'été et assurer ensuite le remplacement d'un congé de maternité. Cette personne donne satisfaction dans l'accomplissement de sa mission.

Un agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet prochain.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019 pour palier la vacance de poste et permettre la pérennisation du contrat de travail à durée déterminée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.

10. Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine et d'un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants suite à transfert

- a) Un agent territorial du patrimoine a pris une disponibilité pour créer une entreprise le 1^{er} juillet 2012 pour deux ans, disponibilité qui a été transformée en disponibilité pour convenances personnelles pour trois ans.

Jusqu'à présent, deux postes sont affectés à la bibliothèque municipale :

Un poste de bibliothécaire à temps complet

Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

L'activité de la bibliothèque étant en baisse depuis cinq ans, il a été décidé de ne pas remplacer l'agent en disponibilité. Le poste a toutefois été maintenu dans la liste des emplois communaux.

L'agent placé en disponibilité a pris la décision de ne pas réintégrer son poste et a présenté sa démission le 6 avril 2018.

Compte-tenu de la baisse d'activité de la bibliothèque, il est proposé de maintenir le poste de bibliothécaire à temps complet, de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et de faire appel à des agents saisonniers pendant les congés annuels de l'agent titulaire.

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable, à l'unanimité, à cette suppression.

- b) Suite à la reprise de compétence du « relais petite enfance » par la Communauté de communes des deux vallées vertes à compter du 1^{er} janvier 2019, l'éducatrice territoriale principale de 1^{ère} classe a été transférée dans cette collectivité. Le comité technique a donné un avis favorable à ce transfert.

Il y a donc lieu de supprimer un poste d'éducatrice de jeunes enfants principale de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

- la suppression d'un poste d'agent territorial du patrimoine à temps complet
- la suppression d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants principale de 1^{ère} classe.

11. Liste des emplois communaux au 12 avril 2019

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les emplois communaux au 12 avril 2019 comme suit :

Services administratifs :

- un attaché territorial – temps complet (TC)
- un rédacteur principal de 2^{ème} classe (TC)
- un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (TC)
- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (TC)
- un adjoint administratif (TC)

Services techniques et entretien :

- Un ingénieur territorial (TC)
- Un technicien territorial (TC) **non pourvu**
- Un agent de maîtrise principal (TC)
- Trois agents de maîtrise (TC) dont **un poste non pourvu**
- Un adjoint technique principal de première classe
- Six adjoints techniques principaux de deuxième classe
- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC (30 h /semaine)
- Quatre adjoints techniques à temps complet
- Quatre adjoints techniques à temps non complet :
 - un adjoint technique à raison de 32 h/35
 - un adjoint technique à raison de 27.5 h /35
 - un adjoint technique à raison de 22 h/35
 - un adjoint technique à raison de 19 h /35

Service animation :

- une éducatrice des APS principal de 1^{ère} classe (TC)
- un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à raison de 28 h/35 (affecté au secrétariat de mairie)

Ecoles maternelles :

- une ATSEM Principal de 1^{ère} classe (TC)
- deux ATSEM principaux de 2^{ème} classe (TC)
- une ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet (24.5 h/35^{ème})

Service culturel :

- une bibliothécaire (TC)

soit 34 postes statutaires

12. Subventions aux associations

Suite à l'analyse par la Commission municipale des dossiers complets de demandes de subventions envoyés dans les délais, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les montants des subventions attribuées. Le montant total des subventions attribué est de 29 130.00 €.

M. Rémy NAPPEY, club d'athlétisme, M. Frédéric Maurice, commission secourisme et jeunes Sapeurs-pompiers et M. Christopher BOREANIZ, basket club, conseillers municipaux siégeant dans les associations précitées, ne prennent pas part à ce vote.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR,
 - adopte les propositions de la commission des finances concernant les subventions accordées aux associations l'isloises pour l'année 2019
 - fixe les frais de déplacement pour les championnats de France (demi-finale et finale), à 20 centimes le kilomètre pour 2 à 3 participants, 0.40 centimes le kilomètre pour 4 à 6 participants, 0.60 centimes le kilomètre de 7 à 9 participants et 0.80 centimes le kilomètre de 10 à 12 participants et 1.00 euro à partir de 13 participants.

13. Subvention à l'école de musique de Clerval

L'école de musique de l'Isle-sur-le-Doubs ayant arrêté son activité, les enfants l'islois se rendent désormais dans les écoles limitrophes Clerval ou Montenois :

- trois enfants se sont inscrits à l'école de Clerval
- aucun enfant n'est inscrit à l'école de Montenois

Madame Stéphanie PACCHIOLI, concernée à titre personnel par ce dossier, ne prend pas part à ce vote.

En l'absence d'école de musique sur la localité, le Conseil municipal décide, par 21 voix POUR, d'octroyer une participation communale de 200.00 € par enfant fréquentant l'école de musique de Clerval, soit une somme de 600.00 € pour l'année 2019

14. Fixation du coût d'un enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école primaire

Des conventions fixant les conditions d'accueil des enfants de l'extérieur dans les établissements scolaires l'islois sont signées chaque année avec certaines communes.

En 2018, le prix d'un enfant à l'école élémentaire avait été fixé à 520.00 euros et 840.00 euros en maternelle pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation aux frais scolaires des enfants de l'extérieur scolarisés à L'Isle-sur-le-Doubs à 520.00 euros en école élémentaire et 840.00 euros en école maternelle pour l'année 2018/2019.

15. Vote des taux d'imposition :

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir la pression fiscale actuelle et de ne pas augmenter l'imposition pour 2019 :

Taxe	Bases d'imposition 2019	Taux de référence	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 337 000	15.58	519 905.00
Taxe foncière - bâti	2 986 000	16.36	488 510.00
Taxe foncière - non bâti	29 200	18.80	5 490.00
Produit fiscal attendu			1 013 905.00

16. TRAVAUX – pôle sportif - travaux préparatoires terrain multi-sports et piste d'athlétisme – attribution du marché

Dans le cadre du renforcement du pôle sportif, une consultation a été lancée le 10 février 2019 pour recruter une entreprise ou un groupement d'entreprises pour réaliser les travaux préparatoires nécessaires à :

- ✓ la construction d'un espace multisports
- ✓ la réfection de la piste d'athlétisme existante.

L'estimation prévisionnelle des travaux et des équipements s'élève à 106 400.00 €. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé selon la procédure interne propre à la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs, conforme à la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 et à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 mars 2019 à midi.

La Commission d'ouvertures des plis a examiné les réponses le même jour à 17 heures, un procès-verbal a été établi.

On dénombre trois dépôts de dossiers de candidatures :

- entreprise Climent TP à Voujeaucourt
- entreprise COLAS Nord est à Saulnot
- entreprise KOLY à Gonsans

Tous les candidats ont remis les documents demandés dans le règlement de la consultation.

Les trois offres sont acceptées.

Les critères d'attributions sont les suivants :

Prix de la prestation : 40 %

Valeur technique : 30 %

Optimisation du délai : 30 %

Après analyse des offres, il apparaît que la proposition de l'entreprise Climent TP pour un montant de 65 980.00 € HT – 79 176.00 TTC présente les meilleures garanties quant à la réalisation de la prestation complète.

La commission d'ouverture des plis propose au Conseil municipal de passer un marché avec cette entreprise.

Le conseil municipal, décide, par 21 voix POUR et une abstention, Mr Fabrice Frichet, de passer un marché avec l'entreprise Climent TP sise 9 route d'Audincourt à Voujeaucourt, pour un montant de 65 980.00 € HT – 79 176.00 TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché

17. TRAVAUX – pôle sportif – pump-track – attribution marché

Dans le cadre du renforcement sportif, une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées pour réaliser un pump-track (piste de BMX en enrobé).

L'entreprise Bike solutions, sise 155 cours Berriat à Grenoble a remis une offre de 122 000.00 € HT – 146 000.00 € TTC.

Le conseil municipal, décide, par 21 voix POUR et une abstention, Monsieur Fabrice Frichet, de passer un marché avec l'entreprise Bike solutions pour la somme de 122 000.00 € HT – 146 000.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

18. TRAVAUX – pôle sportif – piste d'athlétisme – attribution marché

Dans le cadre du renforcement sportif, une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées dans la construction de piste d'athlétisme.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- L'entreprise BSW à Berleburger en Allemagne pour 119 105 € HT – 130 105.00 TTC
- L'entreprise ST Agence Rhône sise à Ranchal (69) pour 96 300.00 € HT – 115 560.00 € TTC

Le conseil municipal, décide, par 21 voix POUR et une abstention Mr Fabrice Frichet, de passer un marché avec l'entreprise ST Agence Rhône sise à Ranchal (69) pour un montant de 96 300.00 € HT – 115 560.00 € TTC et à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

19. TRAVAUX – club-house Tennis – attribution du marché

Après les travaux de réfection de toiture et du sol du gymnase municipal, le tennis club souhaite aménager un club-house pour permettre d'organiser des tournois et d'accueillir les équipes adverses dans de bonnes conditions.

Il avait été envisagé dans un premier temps que le club réalise les travaux avec une participation financière de la Commune.

Après réflexion, une consultation a été lancée auprès de groupements d'entreprises générales spécialisées dans les travaux de rénovation de bâtiments.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- L'entreprise CUBE pour un montant de 53 262,84 € HT – 63 915.41€ TTC
- L'entreprise CRRRI 2000 pour un montant de 56 000.00 € HT – 67 200.TTC

Il est proposé au Conseil municipal de passer un marché avec l'entreprise CRRRI 2000 qui propose des prestations plus adaptées aux attentes du club, notamment une paroi vitrée permettant d'avoir une vue sur le court.

L'association apportera une participation financière à ces travaux.

Le conseil municipal, décide, par 21 voix POUR et une voix CONTRE, Mr Fabrice Frichet de passer un marché l'entreprise CRRRI 2000 située 61, faubourg de Besançon à Montbéliard pour un montant de 56 000.00 € HT – 67 200.TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

20. Budget primitif 2019 – Commune – vote

Le budget 2019 s'établit comme suit :

Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
Total 011	Charges à caractère général	828 480.00
Total 012	Charges de personnel	1 306 100.00
Total 022	Dépenses imprévues	5 000.00
Total 023	Virement à section investissement	157 322.00
Total 014	Atténuation de produits	0.00
Total 65	Autres charges gestion courante	437 850.00
Total 66	Charges financières	21 000.00
Total 67	Charges exceptionnelles	3 700.00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	19 400.00
Total dépenses + opérations d'ordre		2 778 852.00

Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
Total 002	excédent antérieur reporté		0.00
Total 013	atténuation de charges		56 000.00
Total 70	produits des services		200 211.00
Total 73	impôts et taxes		1 696 940.00
Total 74	dotations et participations		753 581.00
Total 75	autres produits de gestion courante		62 120.00
Total 76	produits financiers		0.00
Total 76	produits financiers		0.00
Total 77	produits exceptionnels		10 000.00
Total 042	Opération d'ordre entre section		0.00
Total recettes fonctionnement			2 778 852.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019			
Article Chapitre	Libellé article	Opération	BP 2019
01	Solde d'exécution		250 029.01
102291/040	reprise fctva fonct		
041	opérations d'ordre entre sections	Opérations patrimoniales	84 570.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		72 160.00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		185 342.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		2 365 700.00
Total dépenses investissement			2 957 801.01
<i>CR - Crédits de reports</i>		368 748.00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019			
Compte			BP 2019
001	Solde d'exécution		
021	Virement de section de fonctionnement		157 322.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 976.47
041	Opérations d'ordre patrimoniales		95 067.41
10	Dotations fonds divers réserves		584 665.54
13	Subventions d'investissement		751 827.00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 107 222.59
024	Produits des cessions		248 720.00
027	Immobilisations financières		0.00
45	Travaux effectués pour le compte de tiers		0.00
Total recettes investissement			2 957 801.01

Le conseil municipal adopte, par 21 voix POUR et une abstention Mr Fabrice Fricet, le budget primitif 2019 par chapitres

21. Budget primitif 2019 – Service de l’eau potable – vote

Le budget 2019 s’établit comme suit

Dépenses d’exploitation		
002	Déficit de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	0
66	Charges financières	3 418.60
068	dotations amortissement	40 338.26
Total des dépenses d’exploitation		43 756.86
Recettes d’exploitation		
002	excédent antérieur reporté	5256.86
070	vente produits	24000.00
077	produits exceptionnels	14500.00
Total des recettes d’exploitation		43 756.86
Dépenses d’investissement		
013	Dotations fonds divers	14500.00
016	emprunts	12500.00
021	immobilisations corporelles	0
023	immobilisations en cours	251 197.41
027	autres immobilisations	
Total des dépenses d’investissement		278 197.41
Recettes d’investissement		
001	Excédent antérieur reporté	128 272.76
010	dotations fonds divers réserves	
013	subventions d’équipement	
016	Emprunts	103 586.39
021	Immobilisations corporelles	6000.00
028	amortissement des immobilisations	40338.26
Total des recettes d’investissement		278 197.41

Le conseil municipal adopte, à l’unanimité, le budget primitif 2019 pour le service de l’eau potable.

22. Budget primitif 2019 – Service de l’assainissement – vote

Le budget 2019 pour le service de l’assainissement s’établit comme suit :

Dépenses d’exploitation		
002	Déficit de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	4800.00
023	Virement à la section d’investissement	236 213.54
66	Charges financières	40 000.00
068	Dotations amortissement	95 000.00
Total des dépenses d’exploitation		376 013.54
Recettes d’exploitation		
002	Excédent antérieur reporté	118 013.54
070	Vente produits	187 000.00
077	Produits exceptionnels	
042	Opérations d’ordre entre section	71 000.00
Total des recettes d’exploitation		376 013.54
Dépenses d’investissement		
040	Opérations d’ordre entre sections - amortissement subvention	71 000.00
016	Emprunts	70 500.00
021	Immobilisations corporelles	
023	Immobilisations en cours	140 000.00
027	Autres immobilisations	
Total des dépenses d’investissement		281 500.00
Recettes d’investissement		
001	Excédent antérieur reporté	518 816.80
021	Virement section Fonctionnement	236 213.54
010	Dotations fonds divers réserves	
013	Subventions d’équipement	
021	Immobilisations corporelles	4 000.00
028	Amortissements des immobilisations	95 000.00
Total des recettes d’investissement		854 030.34

Compte tenu de l’excédent constaté sur les recettes d’investissement suite à la récupération de la TVA sur les travaux en 2018, le Conseil municipal, à l’unanimité,
- fixe la part communale de la redevance assainissement à 1.35 € HT par m3 facturé qui passera à 1.35 € HT (au lieu de 1.85 € HT) à compter du 1^{er} mai 2019 ;
- adopte, à l’unanimité, le budget du service de l’assainissement 2019 par chapitres.

23. Budget primitif 2018 – Loge – vote

Le budget de la loge s'établit comme suit pour l'année 2019 :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit antérieur reporté	845.90
011	charges à caractère général	13000.00
023	virement à section investissement	187 783.05
042	Annulation du stock initial	187 783.05
Total des dépenses de fonctionnement		389 412.00
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	217 000.00
042	Constatation du stock final	187 783.05
Total des recettes de fonctionnement		404 783.05
Dépenses d'investissement		
001	Déficit antérieur reporté	187 783.05
040	Constatation du stock final	187 783.05
Total des dépenses d'investissement		375 566.10
Recettes d'investissement		
021	virement section fonctionnement	187 783.05
040	Annulation du stock initial	187 783.05
Total des recettes d'investissement		375 566.10

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 pour le lotissement de la Loge par chapitres

Monsieur Fabrice Frichet quitte la séance à 20 h 55.

24. BIBLIOTHEQUE - carte avantages jeunes – convention avec le CRIJ

Le conseil régional a mis en place le principe du chéquier « avantages culturels », dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la Carte Avantage Jeunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer la convention avec le conseil régional pour la saison 2019.2020.

25. BIBLIOTHEQUE – autorisation de désherbage

Monsieur le Maire présente une demande de Madame la Bibliothécaire visant à pouvoir retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de livres, dont l'état ne permet plus une utilisation normale et de les proposer aux lecteurs à la vente pendant une durée de deux mois :

Il rappelle les tarifs pratiqués en 2016 :
1.00 € pour les romans
1.00 € pour une année de périodiques
5.00 € pour une série de BD.

Les livres non vendus pourront être mis à disposition d'une association.

Madame la Bibliothécaire a adressé la liste des livres supprimés soit 3519 livres répartis comme suit :

Livres jeunesse :

Romans : 251
Albums : 296
BD : 206
Documentaires : 696
Soit 1449 livres

Livres adultes :

Romans : 1096
BD : 269
Documentaires : 705
Soit 2070 livres

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise le retrait de 3519 livres ;
- autorise leur vente pendant deux mois (du 15 avril au 15 juin à la bibliothèque)
- fixer le prix de vente à :
1.00 € pour les romans
1.00 € pour une année de périodiques
5.00 € pour une série de BD.

26. Achat du bâtiment cadastré AK 403 et AK 406 – situé 7 et 8 Quai du Canal

La réhabilitation du bâtiment de la halle aux grains a été intégrée dans la phase 1 du programme d'actions inscrites à l'AMI pour la revitalisation du bourg centre.

Ce bâtiment abrite actuellement les ateliers municipaux et sa fonctionnalité ne correspond plus aux évolutions des services techniques.

Un bâtiment artisanal et d'entrepôt d'une superficie de 1050 m² sis 7 et 8 quai du Canal à l'Isle-sur-le-Doubs, cadastré AK 403 et AK 406 est actuellement en vente.

Le 27 mai 2016, le conseil municipal a décidé d'acquérir ce bâtiment appartenant à la SCI Laville pour y installer son centre technique municipal et de confier la négociation de cet achat à l'EPF.

Afin de pouvoir vendre le bâtiment, le propriétaire a dû entreprendre des travaux de dépollution qui ont pris du temps et sont terminés à ce jour.

Le 8 janvier 2019, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche Comté a délivré un certificat de mise en conformité du bâtiment permettant sa vente.

Les négociations entreprises par l'EPF auprès des consorts Laville ont permis d'aboutir à un prix de vente de 290 000.00 euros.

Le conseil municipal

- autorise, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles situées quai du Canal à l'Isle-sur-le-Doubs cadastrées :
- AK 403 d'une superficie de 21 a 98 ;
- AK 406 d'une superficie de 2 a 15 comprenant un local artisanal de 1050 m² et un appartement de type 3 de 140 m², auprès des conjoints Laville, au prix de 290 000.00 euros, somme à laquelle s'ajoutent les frais engagés par l'EPF (frais de négociation) et les frais notariés ;
- décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2019 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

27. Fixation du prix du m² pour la location d'un local commercial

Suite à une demande de location des locaux de l'ex-ccid pour y installer un magasin de vente d'électroménager et une entreprise d'électricité général, le Conseil municipal est invité à fixer le prix du m² pour la location de ce local commercial.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 5 € le m² pour ce local.

28. Affaires diverses

Monsieur Michel LAURENT informe que l'acte d'échange de terrains avec la CC2VV pour l'aménagement du pôle sportif et l'acte de rétrocession de la maison Climent par l'EPF ont été signés le 8 avril dernier.

Les frais de portage versés à l'EPF pour cette opération se sont élevés à 9 358.22 euros.

Agrandissement Intermarché :

La société Baumoise de distribution a déposé un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial ; cette instance a jugé le recours irrecevable donc c'est la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui prévaut.

Le permis est toujours en cours d'instruction.

Distributeur à pizza : les travaux d'installation vont commencer Place Briand.

Agenda :

Réunion avec les commerçants le mercredi 17 avril 2019 à 19 h 30

Conseil communautaire consacré au transfert de la compétence « eau et assainissement » le 25 avril 2019 à 19 h – séance ouverte à tous

Signature de la convention AMI avec la Région le jeudi 16 mai 2019 à 19 h 30 en mairie

Prochain Conseil municipal : 17 mai 2019

Elections européennes : 26 mai 2019

Un questionnaire sera envoyé aux conseillers municipaux pour connaître leur disponibilité.

La séance est levée à 21 h 19